

Prix de thèse du Sénat 2026

26.3.2026 - | Sénat

Les jurys du prix de thèse du Sénat et du prix de la Fondation Jacques Descours Desacres se sont réunis le 26 mars 2026 sous la présidence de Sylvie Robert, vice-présidente du Sénat.

Ils ont décerné :

- le **prix de thèse du Sénat** à Pierre Barillé, pour sa thèse *Les mutations du principe d'indivisibilité de la République*, dirigée par Ferdinand Mélin-Soucramanien, professeur à l'université de Bordeaux ;

- et le **prix de la Fondation Jacques Descours Desacres** à Olivier Boyer pour sa thèse *Le contrôle de constitutionnalité des lois de finances. Contribution à l'étude du droit des finances publiques*, dirigée par Éric Oliva, professeur à Aix-Marseille Université.

Leurs thèses seront publiées aux éditions Dalloz, dans la collection *Bibliothèque parlementaire et constitutionnelle*.

Le jury du prix de thèse du Sénat a décerné un prix spécial à :

- Clément Gaubard, pour sa thèse *La représentation socioprofessionnelle en droit constitutionnel*, dirigée par Alain Laquière, professeur à l'université Paris Cité.

<https://www.senat.fr/salle-de-presse/communiqués-de-presse/presse/26-03-2026/prix-de-these-du-senat-2026.html>